

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1241 Décisions concernant les Ministères

n° 1241

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 novembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel désigné ci-après est chargé des études surveillées au Lycée de Djibouti, pour compter du 7 novembre 1960: — M. Stamm, instituteur, détaché du Cadre métropolitain — M. Parisse, instituteur, détaché du Cadre métropolitain. Une indemnité forfaitaire mensuelle de cinq mille francs pour travaux supplémentaires est allouée à ce personnel.